

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 29/09/2011**

L'an deux mille onze,
Le vingt neuf septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 20 septembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	

Étaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, MM. CABART Jean-Claude, GIRARD Pascal, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, MM. JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, PETRICIG Jean-Michel, M. EL KHIDER Mustapha, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme WINISDOERFFER Inès.

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : Mme Laura BLOT à Mme GUERIN Denise, M. PIERRARD Didier à M. LECLERE Roland, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe, Mme AUBRY Christine à Jean Claude CABART

Secrétaire : Mme GUERIN Denise

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – BUDGET VILLE - ADMISSION
EN NON VALEUR (LOYER)
N°1175**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Considérant les différentes pièces produites par M le Receveur Municipal de Sermaize les Bains, tendant à prouver que malgré les poursuites engagées pour recouvrer les factures de loyers suivantes :

Total dette en €	Dettes détaillées en € / année	Débiteurs
89,88 €	2009 : 44,94 € 2010 : 44,94 €	M.LORENTZ Denis, décédé le 15/10/2009. <u>Commentaire du Receveur Municipal :</u> «Les dettes ont été transmises au notaire mais sans résultat. Aucun fonds disponible dans ce dossier. Aucun espoir de recouvrement»

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote :

- 14 « pour »
- 02 « contre »
- 01 « abstention »

ADMET en non valeur les titres émis à l'encontre des débiteurs ci-dessus :

Total dette	Débiteurs
89,88 €	M. LORENTZ Denis,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2011.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.